

SAS ZETA
41 Allée des Deux Fermes
76160 SAINT-MARTIN-DU-VIVIER

Bois-Guillaume, le 24 août 2022

N/Réf. : 2022/05/0627-4/ZETA - AGE 28 07 22 - Transfert de siège social – PM//EG

FACTURE DE DÉBOURS N° DEB/2022/0266

Date	Liste des débours	Montant HT
04/08/2022	Frais de Greffe (taxables) - Transfert du siège social (AGE du 28/07/22)	53,51 €
04/08/2022	Frais de Greffe (non taxables) - Transfert du siège social (AGE du 28/07/22)	127,80 €
04/08/2022	Annonce légale (taxable) - Transfert du siège social (AGE du 28/07/22)	71,61 €
Provision sur débours à déduire		
Provision sur débours réglée par virement de ZETA le 29/07/22		-500,00 €

Total HT soumis à TVA : 125,12 €
Total TVA 20 %: 25,02 €
Total TTC : 150,14 €
Total HT non soumis : -372,20 €

Total TTC en votre faveur : -222,06 €

Pour tout paiement par virement sur notre compte CREDIT DU NORD :
Code banque 30076 / BIC : NORDFRPP / IBAN : FR76 3007 6025 4313 6426 0020 057
SAS au capital de 57 392 euros – RCS ROUEN n° 820 435 923
N° TVA intra-communautaire : FR 02820435923

Paiement à réception de la facture • Pas d'escompte pour règlement anticipé.
Toute facture non réglée dans le délai d'un mois donnera lieu à l'application d'intérêts de retard au taux de trois fois l'intérêt légal en vigueur. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Les professionnels sont en outre redevables d'une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant minimum de 40 euros (art. L 441-6 du code de commerce).